

6. HYGIENE, SANTE et VIE PRATIQUE

- **Nous signaler les maladies contagieuses.** Tout enfant présentant des parasites devra recevoir un traitement le plus tôt possible (poux, par exemple).

Recommandation: Il est préférable, pour son bien être et celui de ses camarades, de garder à la maison un enfant fiévreux.

Nous n'acceptons pas les médicaments à l'école sauf maladie chronique sur prescription médicale.

- **Marquer tous les vêtements des enfants**, en particulier tout ce que l'enfant est susceptible d'enlever dans la journée: pull, gilet, blouse, gants, bonnet, manteau, chaussons ; les vêtements non récupérés en fin de trimestre seront remis à une association caritative.
- **Propreté:** Si à la suite d'un « accident », votre enfant a été changé, nous vous demandons de rapporter le linge propre le plus vite possible. Il est préférable que chaque enfant ait un change personnel marqué et rangé dans un sac à son porte-manteau.
- **Objets personnels:** les élèves ne doivent apporter à l'école ni argent ni bijou, ni objet de valeur ou dangereux (pins, broche, billes, objets pouvant être avalés..). Les « doudous » sont sous la responsabilité de l'enfant. Les tétines que peuvent apporter les petits pour la sieste doivent être dans une boîte fermée. Toute confiserie est interdite.

7. REGLES DE VIE DANS L'ECOLE

Pour garantir le respect de soi, des autres, du matériel et de l'environnement, l'école s'appuie sur des règles:

- Chaque personne de l'école a le droit d'être respectée: les élèves, les enseignantes, les aides-maternelles, les intervenants extérieurs, le personnel de service.
- Chacun est en droit de vivre dans un cadre propre et agréable, dans cet objectif, il est indispensable de respecter :
 - * les locaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur
 - * le matériel mis à disposition des élèves

L'élève est tenu de respecter le bien d'autrui.

- Une tenue vestimentaire, un langage, une hygiène et une attitude corrects sont indispensables. Le port de la blouse est obligatoire. Les casquettes doivent être ôtées avant l'entrée en classe. Les tatouages ou décalcomanies sont interdits.
- Aucune violence physique ou verbale n'est acceptée.

8. LIENS ECOLE-FAMILLE

- Le lien école-famille se fait par l'intermédiaire du **cahier de correspondance** qui doit être signé chaque fois qu'il est donné par l'enseignante. Les parents prennent connaissance des différentes informations sur la vie de l'école et de la classe. Les familles peuvent solliciter un rendez-vous auprès de l'enseignante par écrit qui les renseignera sur ses disponibilités.
- Pour prendre rendez-vous avec la Directrice, veuillez téléphoner à l'école.
- Un **livret de réussite** est remis 2 fois par an aux familles, dont 1 fois lors d'un entretien individuel
- Les **cahiers** sont remis régulièrement aux enfants et doivent revenir à l'école rapidement
- Les **livres de bibliothèque** prêtés par l'école doivent revenir aux dates prévues. Ils ne doivent pas être détériorés ou perdus sinon il vous sera demandé de les remplacer
- Les parents avertissent l'enseignante de tout changement dans les familles, dans le rythme de vie de l'enfant pour son bien-être
- Les parents informent le plus rapidement possible l'école de tout changement d'adresse, de téléphone, ainsi que des changements de régime : demi-pension, études, personnes autorisées à venir chercher les enfants à la sortie de sa classe.

Les mises au point lorsqu'elles interviennent, ne relèvent pas de l'arbitraire mais de l'application des règles ou devoirs insuffisamment respectés.

Travaillons réciproquement dans la confiance et le dialogue. Tel est notre souhait.

Nous avons pris connaissance du règlement de l'école et nous nous engageons à le respecter tout au long de l'année.

Signature des parents